

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022**

**Le(la) secrétaire de séance Francine DHAUSSY**  
**Délibération n°22-09-03**

**Objet : Convention de partenariat social 2022 – Médiation**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 23

L’an deux mil vingt-deux, le huit septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 02 septembre 2022 s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Éric BLONDIAUX, Maire**

**Etaient présents :** BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid/ CAMPHIN Nathalie / DHAUSSY Francine/ PENAUD Patrick/ DUPONT Brigitte/ FLAMEY Martine/ ROCQ Gilles/ ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle/ COZETTE Bruno/ MATER Rudy/ COSSART Morgan/ BLAMPAIN Evan/ DUVIVIER Laurent/ HOUPE Loïc/ CAREMIAUX Sylvie/ DOLEZ Hélène/ LEVREZ Jacqueline

**Etaient représentés :** GABET Jérémy / WATTIER Christiane

**Etaient absents :** -

Conformément à l’article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DHAUSSY Francine est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour : 23
- Contre :0
- Abstention :0

**EXPOSÉ :**

La SIGH participe au titre de l’action présentée dans la convention citée en objet, à hauteur de **3 000 € TTC** pour l’exercice 2022.

L’objectif étant d’intégrer l’habitant dans une démarche de cohésion sociale, structurée dans une dimension de Responsabilité Sociale d’Entreprise (RSE).

Un engagement fort de qualité de service à impacter dans les quartiers via des projets structurants qui facilitent le quotidien des clients et favorisent le « mieux vivre ensemble » dans un cadre de vie (ré)approprié par l’habitant.

Des pratiques volontaristes et « gagnant-gagnant » qui permettent l'émergence de la coproduction d'actions et de projets axés sur :

- Le bien vivre ensemble,
- La propreté liée au cadre de vie,
- L'implication et l'entraide des jeunes dans leur quartier,
- La solidarité et la rencontre intergénérationnelles,
- L'accès à la culture et aux pratiques artistiques dans les quartiers en politique de la ville pour toutes les générations,
- L'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Les objectifs consistent à :

- Créer du lien social dans les quartiers,
- Développer des actions de qualité de service afin d'apporter un « plus » aux locataires dans leur logement et environnement et par extension, montrer « la valeur ajoutée » du bailleur et
- Mettre en place un réseau partenarial avec les acteurs sociaux des quartiers et faire émerger des projets concernant les conditions d'habitat (entretien, propreté, civilité, convivialité).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention, comme indiqué dans l'annexe joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention en annexe.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Publié sur le site Internet le : 20 septembre 2022

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le : 16 septembre 2022

Numéro unique de télétransmission : 059-215905647-20220908-22\_09\_03-DE



**Signatures :**

Le Maire,

Le(la) secrétaire de séance,